



Concept communal en faveur des Seniors 2026-2031

Objectifs et plan de mesures



Commune de Cugy

Table des matières :

1. Introduction
2. Une politique communale de la vieillesse : une nécessité
3. Le cadre législatif de Senior+
4. Les objectifs de Senior+
5. Les domaines d'intervention de Senior+
6. Etat des lieux et propositions de mesures par domaine d'intervention
7. Budget annuel
8. Approbation et entrée en vigueur
9. Dispositions finales / Modification du règlement

1. Introduction

La Commission Seniors, dénommée le Conseil des Seniors de Cugy a été constituée en mars 2022 dans le but d'élaborer un concept communal visant à améliorer la qualité de vie des aînés dans plusieurs domaines d'intervention définis.

Le Conseil pour la législature 2026-2031 est composé de :

1. **Rafaëlle Mascaro**, présidente et représentante du CG
2. **Prisca Grandgirard**, conseillère communale, vice-présidente
3. **Sylvie Marchon**, secrétaire
4. **Dominique Egger**
5. **Christian Grandgirard**
6. **Marie-Anne Lorette**
7. **Melinda Navarro**
8. **Georges Rossier**
9. **Ernest Veth**
10. **Colette Vonlanthen**

Le conseil des Seniors est placé sous la responsabilité du Conseil communal, respectivement de **Mme Prisca Grandgirard**, conseillère communale en charge du dicastère Santé-social / formation / CO / communication et vice-présidente du Conseil.

Le concept communal constitue une feuille de route pour la mise en œuvre concrète de mesures en faveur des seniors de la Commune. La stratégie adoptée par le Conseil des Seniors se base sur un état des lieux, une évaluation des besoins, la fixation d'objectifs et l'élaboration d'un plan de mesures.

Le Concept Senior+ de la Commune de Cugy vise à :

- Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible
- Conserver une bonne santé mentale et physique
- Garder l'autonomie
- Éviter l'isolement, en participant régulièrement à la vie associative et culturelle

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aînés(es), développer l'échange et le partage de connaissances
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics pour tous les seniors indépendamment de leur degré de mobilité

2. Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1er juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. La commune de Bulle n'échappe pas à cette évolution.
- L'augmentation de l'espérance de vie se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le prolongement de la vie est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le vieillissement a des conséquences sur la santé. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- L'environnement global de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci.
- Entre 2010 et 2035, les projections statistiques tablent sur un doublement de la population des personnes de 65 ans et plus.

Augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus

Canton de Fribourg

2013	43'482	2035	85'956
------	--------	------	--------

Soit une augmentation de 97 %

Le nombre de personnes de plus de 80 ans va passer de 24,4% à 29% durant cette même période.

District de la Broye

2020	5'300	2035	9'200
------	-------	------	-------

3. Le cadre législatif de Senior+

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst).
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst).
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La loi sur les seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+.

4. Les objectifs de Senior+

L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de :

- **Veiller à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **Favoriser leur autonomie ;**
- **Prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.**

5. Les domaines d'intervention de Senior+

Pour atteindre les trois objectifs politiques susmentionnés, l'action des pouvoirs publics devra se concentrer sur les cinq domaines d'intervention suivants :

- **Le travail ;**
- **Le développement personnel ;**
- **La vie associative et communautaire ;**
- **Les infrastructures, l'habitat et les services ;**
- **Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée.**

Bien que le domaine du travail ne soit pas une compétence communale, dans le **domaine du travail**, les autorités communales peuvent toutefois aussi prévoir des mesures en faveur des seniors, en leur qualité d'employeur. Nous renonçons à traiter cette thématique dans le présent concept. Cependant, nous rajoutons un domaine d'intervention :

- **Informations et communication.**

6. Etat des lieux et propositions de mesures par domaine d'intervention

Pour chaque domaine d'intervention, le Conseil des Seniors suggère des propositions d'actions et priorise les objectifs à atteindre. Il précisera les moyens financiers et les ressources nécessaires lors de la mise en place du projet.

A. Le développement personnel

Existe dans la commune :

Un programme d'activités coordonné par le Conseil des Seniors pour tout·e·s citoyen·ne·s dès 60 ans qui comprend :

- *Sports : Gymnastique, mobilité et équilibre en collaboration avec Pro Senectute*
 - VTT électrique*
 - Marche*
- *Jeux : cartes, jeux de société*
- *Repas partage : table d'hôte, broche des Seniors, découverte de spécialités*
- *Permanence numérique*
- *Café-lecture en collaboration avec la bibliothèque communale*
- *Le repas des Aînés organisé par le Conseil communal*
- *Le miel offert aux octogénaires à Noël (organisé par les autorités communales)*
- *La sortie des aînés (organisée par l'USL)*
- *Le loto des aînés (organisé par l'USL)*

Propositions :

- ✓ Soutenir et développer le programme d'activités existant
- ✓ Être à l'écoute des besoins et favoriser la mise en place d'activités qui permettent d'y répondre
- ✓ Inciter les seniors à exercer du bénévolat

B. La vie associative et communautaire

Existent dans la commune :

- *Activités culturelles et sportives développées par les sociétés locales (représentées par l'USL et la commission culturelle de Cugy 3C)*
- *Portage de livre à domicile (en collaboration avec la bibliothèque communale)*

Propositions :

- ✓ Questionner les sociétés au sujet des activités de loisirs à destination des seniors et éventuellement leur suggérer d'en développer
- ✓ Organiser des parcours « connaissances des champignons »
- ✓ Rencontres intergénérationnelles
- ✓ Poursuivre le principe d'une « table au bistrot ». Pour un montant de CHF 20.00 menu et café, les seniors intéressés peuvent se retrouver autour d'un repas. Il suffit de s'inscrire auprès du restaurant.

C. Les infrastructures, l'habitat et les services

Existe dans la commune :

- *Les bâtiments communaux sont accessibles*
- *Appartements aménagés (résidence l'Age d'Or)*

Propositions :

- ✓ Dans l'étude de mobilité en cours, prendre en compte l'aspect senior
- ✓ Ouverture de toilettes publiques, adaptés aussi aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Promouvoir/ suggérer un projet pour la création d'appartements protégés
- ✓ Vérifier l'accessibilité des services publics et privés (coiffeurs, boulangeries)
- ✓ Promouvoir l'implantation d'une pharmacie/droguerie avec un parking
- ✓ Création de plusieurs parcours de marche avec des informations sur les distances

D. Les soins et l'accompagnement social de la personne fragilisée

Existe dans la commune : NA

Propositions :

- ✓ *Rechercher des bénévoles pour organiser et encadrer des activités pour les aînés*
- ✓ *Promouvoir des visites à domicile par des bénévoles (en fonction de la demande)*
- ✓ *Favoriser/ aider et accompagner le développement des projets des seniors*

E. Informations et communication

Existe dans la commune :

- *Page seniors sur le site internet*

Propositions :

- ✓ Faire une page senior à chaque édition du Lien
- ✓ Informer les seniors en cas de canicule/ pandémie et sujets particuliers
- ✓ Améliorer l'information et le soutien administratif aux aînés (prestations complémentaires, rente d'impotence, impôts)
- ✓ Promouvoir les séances d'informations concernant les EMS, démarches administratives, combien ça coûte, conséquences sur ma fortune, puis-je choisir l'EMS ?

7. Budget annuel

Les activités projetées par le Conseil des Seniors font l'objet d'une planification annuelle avec un budget qui sera soumis au Conseil Communal pour approbation dans le cadre du processus budgétaire usuel.

Une éventuelle activité sortant du cadre de la planification annuelle et nécessitant un financement spécial devra faire l'objet d'une demande auprès du Conseil Communal.

8. Approbation et entrée en vigueur

Le présent Concept Senior+ pour la période 2026-2031 a été approuvé par le Conseil Communal dans sa séance du 31.08.2026. Il entre en vigueur de manière immédiate et est publié sur le site de la commune.

9. Dispositions finales / Modification du règlement

Sur proposition du Conseil des Seniors et du Conseil Communal, le présent concept peut être modifié et adapté en tout temps et en fonction des besoins.

Adopté en séance du Conseil communal le 31 août 2026

Le Syndic



Alex Glardon

La Secrétaire



Sylvia Bersier

Pour la Commission des Seniors

La Présidente



Rafaëlle Mascaro

La Vice-Présidente
Conseillère communale



Prisca Grandgirard